ACADÉMIE
DE TOULOUSE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Haute-Garonne

DSDEN 31
Cabinet
n° ADA1DD021
Affaire suivie par :
Louis ALBERICI
A-DASEN 1d
Tél : 05 36 25 78 64
Mél : assistante.iena@ac-toulouse.fr

75 Rue Saint-Roch
31400 TOULOUSE

Toulouse, le 4 mars 2021

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale
de la Haute-Garonne

à

A mesdames et messieurs les directeurs d'école
S/c de mesdames et messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale

Mesdames et messieurs les directeurs,

Pour gérer au mieux l'épidémie de COVID-19 sur notre territoire le ministère de l'Education nationale a décidé de déployer une campagne de dépistage : tests salivaires pour les élèves et tests antigéniques pour l'ensemble des personnels.

Sur notre département, l'organisation de cette campagne est sous la responsabilité du médecin conseiller technique de la DSDEN 31. Les tests salivaires sont réalisés par des médiateurs, personnel Education nationale, formés à ces dépistages. Les tests antigéniques naso-pharyngés eux sont effectués par des infirmières.

Le protocole pour les tests salivaires est le suivant :

1. La DSDEN 31 et l'ARS désignent les écoles où sont réalisés les tests en fonction de l'évolution de l'épidémie.
2. Le directeur envoie aux familles un courrier avec le formulaire d'autorisation de prélèvement (Cf courrier d'information type et attestation en annexe).
3. Les familles renvoient le document si elles autorisent leur enfant à participer au test.
4. Le directeur transmet au médiateur (personnel éducation nationale chargé des prélèvements) les autorisations parentales.
5. Le médiateur synthétise les données et les envoie au laboratoire.
6. Le jour du test, les médiateurs sont reçus par le directeur et sont conduits dans les différents espaces où seront effectués les prélèvements sur les élèves. Ils procèdent au recueil de salive, ils étiquettent les flacons et désinfectent la table et la chaise en quittant chaque espace de prélèvement. Les collectivités territoriales fournissent lingettes, gel hydro-alcoolique et virucide pour cette désinfection. Selon la configuration des locaux, plusieurs espaces de prélèvements peuvent être envisagés. Pour éviter de trop nombreux déplacements, il est important que ces espaces soient prévus à proximité des classes testées et dans un endroit aéré.
7. Le laboratoire vient chercher l'ensemble des prélèvements pour analyse.
8. Les résultats sont envoyés aux familles par mail ou téléphone, 24h après la campagne de test.

Concernant les tests antigéniques, le directeur transmet la liste des personnels souhaitant être dépistés. Lors de la réalisation des tests, les personnes volontaires doivent se munir d'une pièce d'identité et d'une carte vitale. Le résultat est transmis dans les 15 minutes.
NB : les élèves devront être strictement à jeun depuis 30 minutes (pas de prise de nourriture ni d'eau).

Mesdames et messieurs les directeurs, je vous remercie pour votre engagement et vous assure de mon soutien.

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale
de la Haute-Garonne

Mathieu SIEYE